

Année scolaire 2020/2021 Fiche de poste

Enseignant Référent chargé du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap Circonscription Quimper ASH handicap : <u>ienhand29.ash@ac-rennes.fr</u> - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Enseignant référent
Rattachement du poste	Circonscription de Quimper ASH Handicap
Lieu d'exercice	Poste implanté dans un des collèges du secteur d'intervention.
Description du poste	 L'enseignant référent assure une mission itinérante sur un secteur géographique défini comprenant écoles, collèges, lycées et établissements médico-sociaux. Il suit les parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap relevant du secteur géographique qui lui est attribué, de l'école maternelle au lycée. Il suit les parcours de scolarisation en établissement scolaire et en établissement spécialisé. Il veille au relais avec le secteur de l'enseignement supérieur, de l'apprentissage ou du ministère de l'enseignement agricole chaque fois qu'un élève du secteur géographique y poursuit son parcours.
Domaines d'activités	 Il informe, conseille, aide les parents ou représentants légaux et les équipes enseignantes (de la maternelle au lycée) pour toute démarche vers la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il assure un lien permanent avec la MDPH et les familles. Il réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) au moins une fois par an. Il contribue à l'élaboration de Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.). Il constitue et tient à jour un dossier de suivi du P.P.S. Il rédige et transmet les comptes rendus des réunions des équipes de suivi de la scolarisation. Il favorise la continuité et la cohérence du P.P.S. de la maternelle au lycée, en établissement scolaire, sanitaire ou médico-social. Il contribue au suivi du matériel pédagogique adapté mis à disposition par la DSDEN 29.
Conditions d'exercice	 Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale ASH. Il intervient sur un secteur arrêté par l'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'Education nationale. Il agit en relation avec les familles, les établissements scolaires, les établissements et services spécialisés, les Inspecteurs de circonscription et la MDPH.
Compétences attendues	 Aptitude à la médiation, à l'écoute et à l'adaptabilité nécessaires au travail en équipe ou en partenariat. Aptitudes à la conduite de réunions. Disponibilité. Qualités de rigueur et d'organisation.
Certification	Les enseignants doivent être titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI.